



**Sapeurs-Pompiers
du Var**

Direction départementale

Groupement Prévision

Service : Risques Industriels et Plans de Secours

Affaire suivie par : Commandant M. GAIMARD

Téléphone : 04.94.60.37.93

Numéro : 011815

Draguignan, le 13 NOV 2019

Le Directeur Départemental

à

Madame Isabelle CHÈNE
Contrôle Général des Armées
Groupe des inspections spécialisées
Pôle Environnement

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Dossier de demande d'autorisation environnementale du DEALAT du CANNET DES MAURES.

Réf : Votre courrier AEU_83_2019_45_DEALAT du CANNET DES MAURES.
Affaire suivie par Madame Isabelle CHÈNE.

Suite à votre courrier cité en référence, mes services ont étudié la demande d'autorisation environnementale du Dépôt Essences de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre, commune du CANNET DES MAURES, déposée par la Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières Inter Armées (DELPIA), représentée par Monsieur Jean Christophe PARIS.

La défense extérieure contre l'incendie ainsi que les moyens de secours nécessaires sur ce site, devront être conforme à ceux mentionnés dans l'étude de dangers réalisée le 27 mars 2018 et jointe au dossier d'instruction.

Toutefois la quantité d'émulseur A3F disponible sur ce site devra être portée de 2000 à 3000 litres au minimum.

Un avis favorable est émis par mes services sur ce dossier, sous réserve du respect des prescriptions ci-dessus énoncées.

Pour le Directeur Départemental,
Le Chef du Groupement Prévision


Lieutenant-colonel Jean-Claude POPPI